

22 septembre 2010

CÔTE D'IVOIRE

La recherche de solutions durables se poursuit dans un contexte d'avancement du processus électoral

Au milieu de l'année 2010 la mise en œuvre de l'Accord de paix de Ouagadougou a connu quelques progrès, en particulier à travers l'annonce d'une nouvelle date pour les élections et l'accord sur la liste électorale. Cependant, les craintes d'un regain de violence et de nouveaux déplacements demeurent et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) continuent de lutter pour trouver des solutions durables.

En l'absence de mécanismes de suivi couvrant l'ensemble du pays, il est difficile d'obtenir une estimation précise du nombre de personnes encore déplacées. La mesure dans laquelle les personnes déplacées ont pu s'intégrer localement dans leurs zones de déplacement ou ont pu se réinstaller ailleurs dans le pays n'est pas claire non plus. En effet, seuls les mouvements de retour sont (en partie) suivis. L'aide aux personnes déplacées a été progressivement intégrée dans des programmes d'aide et de développement plus larges, mais des problèmes de protection demeurent en particulier dans l'ouest et dans les régions du nord qui se trouvent sous contrôle des rebelles des Forces Nouvelles (FN).

Bien qu'au cours de l'année 2010, les mouvements de retour se soient poursuivis à la fois spontanément et avec le soutien des agences humanitaires, les obstacles à un retour durable persistent. Il s'agit notamment de l'insécurité permanente, d'une criminalité généralisée, de violations des droits humains et, en particulier dans l'ouest, de litiges fonciers de longue date. Les tensions foncières ayant continué de provoquer des déplacements et d'empêcher les personnes déplacées d'accéder à leurs plantations, les partenaires humanitaires et les institutions nationales se sont tournés en 2010 vers une approche plus coordonnée pour prévenir et résoudre ces conflits.

La Côte d'Ivoire a signé la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en novembre 2009, mais en septembre 2010 elle ne l'avait toujours pas ratifiée. La législation nationale pour la protection des personnes déplacées est également en attente d'approbation. Le ministère de la solidarité et des victimes de guerre ayant cessé début 2010 d'être le point focal national pour les personnes déplacées, les chances qu'une attention renouvelée soit portée à la question des déplacés sont encore plus compromises. Pendant ce temps, la communauté internationale a continué sa transition de l'aide humanitaire vers des programmes de reconstruction et de développement.

Déplacement interne en Côte d'Ivoire

- Regions touchées par les déplacements
- Mouvements de retour
- Capitale
- Capitale économique
- Chef-lieu
- Ville, village

0 50 100 Km

IDMC

décembre 2009



Les limites et les dénominations utilisées sur cette carte ne représentent pas ni un soutien ni une acceptation officielle par l'IDMC.

Il n'existe pas de statistiques sur le nombre de PDI pour toute l'étendue du territoire national ni des données complètes sur les mouvements de retour. Les estimations actuellement disponibles font état de quelque 40 000 personnes déplacées internes à l'ouest.

Source: IDMC

D'autres cartes sont disponibles à l'adresse www.internal-displacement.org

Contexte et causes des déplacements

En Côte d'Ivoire, le déplacement interne a été causé à la fois par le conflit armé interne, qui a éclaté en 2002 suite à une tentative de coup d'état par des soldats dissidents, et par des conflits intercommunautaires localisés. Les combats sporadiques entre les forces gouvernementales et les rebelles basés dans le nord du Mouvement patriotique pour la Côte d'Ivoire (MPCI), plus tard connu sous le nom des Forces nouvelles (FN), ont continué jusqu'à la signature de l'Accord de paix de Ouagadougou (OPA) en mars 2007.

Des centaines de milliers de civils ont été déplacés en 2002, y compris les fonctionnaires des zones du nord sous contrôle des rebelles, les communautés autochtones et migrants en provenance des régions occidentales du Moyen Cavally et des Dix-huit Montagnes. Beaucoup d'entre eux ont cherché refuge à Abidjan, dans le sud.

L'OPA et ses accords supplémentaires ont tenté de résoudre la crise dans le pays en abordant des questions stratégiques telles que l'identification de la population et l'enregistrement des électeurs, la démobilisation et le désarmement des forces rebelles et des milices, et la réunification du pays (le nord est resté sous le contrôle du FN et le sud sous contrôle gouvernemental).

Bien que l'OPA ait conduit à des progrès plus significatifs pour la résolution du conflit que les cinq accords de paix précédents, sa mise en œuvre a été constamment retardée. Une mission technique dirigée par l'ONU a évalué la force de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) afin de recommander des options pour son avenir (UNSC, 28 janvier 2010, par. 22). Celle-ci a noté que, outre les défis logistiques et les contraintes techniques tels que le manque de capacité des institutions nationales de mise en œuvre, ce sont les désaccords sur la façon dont les tâches les plus sensibles devaient être effectués et un manque de

volonté politique qui ont contribué «de façon significative» à ces retards (UNSC, 20 mai 2010, par. 12).

Depuis mi-2009, les élites politiques font de nouveau de plus en plus usage du concept xénophobe d'«ivoirité» dans leurs discours (ISS, juillet 2010). Dans les années 1990, la discrimination ethnique est devenue une pratique courante, le concept d'«ivoirité» étant de plus en plus utilisé comme une condition de participation à la vie publique. Des amendements constitutionnels visant à limiter les postes de président et vice-président à ceux dont les parents étaient tous deux d'origine ivoirienne ont conduit à la remise en question de la citoyenneté de tous ceux qui n'appartenaient pas à certains groupes ethniques « fondamentaux » (OSI, octobre 2009).

En février 2010, le projet de supprimer plus d'un million de personnes de la liste électorale en raison de doutes sur leur nationalité ivoirienne ainsi que la décision du président Gbagbo de dissoudre et de reformer le gouvernement et la Commission électorale indépendante (CEI) ont conduit à de violentes protestations de masse dans plusieurs villes du pays (IRIN, 22 février 2010). Dans le cadre de ces manifestations, il est avéré qu'aussi bien les manifestants que les forces de sécurité ont commis des graves abus et violations des droits humains (ONUCI, août 2010).

Selon l'International Crisis Group, les régions qui font face à un risque plus élevé de violence électorale incluent la capitale commerciale Abidjan et les zones où il y a encore des tensions sur l'accès à la terre et son exploitation économique entre les habitants, les migrants économiques d'autres régions du pays, et les travailleurs en provenance d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, (ICG, 5 mai 2010). Dans ces zones, le risque de nouveaux déplacements est également élevé.

Le processus électoral

Avec la mise en place d'un nouveau gouvernement et de la commission électorale, la

nouvelle date du 31 octobre 2010 a été annoncée pour les élections présidentielles (UN News, 5 août 2010). Ces élections constituent un élément central du processus prévu par l'OPA. Bien que les observateurs internes et externes les considèrent comme une condition préalable à une résolution durable de la crise, elles ont été reportées à plusieurs reprises depuis 2007 (IRIN, 2 septembre 2010; Reuters, 25 août 2010 ; UA, 11 août 2010). Dans le même temps, des résultats contestés pourraient se traduire par un regain de violence (Reuters, 25 août 2010). En particulier, les questions sur la liste électorale et le désarmement des rebelles et des milices doivent encore être réglées pour limiter le risque de violence.

Les candidats à l'élection présidentielle ont tous accepté la liste électorale finale produite par la nouvelle commission électorale début septembre 2010. La liste devrait être affichée dans les bureaux de vote début octobre (VOA 7 septembre 2010). Cependant, les analystes ont souligné que la liste actuelle ne diffère pas beaucoup de celle que le Président Gbagbo a rejeté et ont exprimé la crainte que d'autres obstacles puissent encore se poser (Reuters, 6 septembre 2010). En particulier, le désarmement des forces rebelles et des milices doit encore être complété.

Les FN n'ont pas désarmé, mais ils ont terminé le regroupement de leurs troupes dans les casernes en prévision du scrutin d'octobre, conformément aux règles convenues dans l'Accord de paix de Ouagadougou (Reuters, 31 août 2010). Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion a été confronté à de nombreux défis, allant de l'absence de capacité de l'institution nationale de mise en œuvre à l'incapacité du gouvernement de payer les indemnités de démobilisation promises (UNSC, 20 mai 2010). Pendant ce temps, bien que l'ONU ait renouvelé son embargo sur les armes en octobre 2009, le gouvernement et les FN ont continué à se réarmer. Malgré une interdiction internationale, les "diamants de la guerre" ivoiriens ont continué à être vendus,

l'exploitation minière illégale n'ayant cessé de croître en 2008 et 2009 dans certaines des zones sous contrôle des FN (UNSC, 9 Octobre 2009; PAC, Octobre 2009).

Nombre de personnes déplacées

Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables sur le nombre actuel de personnes déplacées à travers le pays et ceci en raison des habitudes de déplacement - quasiment toutes les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) sont hébergées par des amis ou des parents – de l'extrême rareté de l'information sur le centre nord et de l'absence de mécanismes de suivi complet sur les solutions durables.

Selon le HCR, en juin 2010, il y avait 519 000 personnes déplacées dans le pays, dont plus de la moitié sont des femmes (HCR, 1 juin 2010). L'estimation est basée sur les résultats d'une étude réalisée en 2005 par le UNFPA et l'Institut national des statistiques ENSEA, qui a recensé un total de près de 710 000 personnes déplacées dans les cinq régions sous contrôle gouvernemental. Depuis mars 2007, les personnes déplacées ont commencé à rentrer dans leur région d'origine ou d'ancienne résidence, y compris les fonctionnaires déplacés qui ont été redéployés. Les mécanismes de suivi des retours ont été essentiellement limités aux régions occidentales du Moyen Cavally et des Dix-huit Montagnes. On ignore combien de personnes déplacées ont décidé de s'intégrer localement ou de s'installer ailleurs dans le pays. Par conséquent et en l'absence de mécanismes de suivi pour l'ensemble du pays, il est très difficile de faire une estimation fiable.

Pendant ce temps, les déplacements à court terme se sont poursuivis, principalement en raison de conflits fonciers intercommunaux (Nord-Sud, 3 juin 2010 et 23 avril 2010).

Les besoins d'assistance et problèmes de protection

Avec l'aggravation de nombreux indicateurs de développement à travers le pays (IRIN, 2 septembre 2010; OCHA, 14 juillet 2010), les besoins d'assistance des personnes déplacées ont été progressivement intégrés dans de plus larges programmes d'aide et de développement. L'aide a principalement porté sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, les indicateurs de malnutrition ayant atteint des niveaux alarmants dans certaines régions du nord (UNSC, 20 mai 2010). Les pluies abondantes ont provoqué des inondations localisées (IRIN, 25 juin 2010) et les conflits fonciers ont continué à réduire la production et à exposer les ménages pauvres, y compris les personnes déplacées et les retournés, au risque de perdre leurs réserves de nourriture (FEWSNET, juillet 2010). Les communautés d'accueil ont également été exposées à un risque accru. Dans les départements de Guiglo et Bloléquin les quelques 31.000 personnes déplacées qui vivaient avec ces communautés d'accueil ont pesé sur leurs ressources (UNSC, 20 mai 2010).

Les abus et violations des droits humains se sont poursuivis à travers le pays. La violence sexuelle et liée au genre a continué à être généralisée, en particulier dans l'ouest et dans les zones sous contrôle des FN (US DoS, 11 mars 2010). Les restrictions sur des déplacements internes ont eu pour conséquence de limiter la circulation des personnes, en particulier les personnes cherchant à voyager entre des villes sous contrôle des FN ou entre des zones contrôlées par le gouvernement et des zones sous contrôle des FN (HRW, 20 janvier 2010).

Les restrictions sur les déplacements ont constitué une charge supplémentaire pour les personnes déplacées qui ont voulu régulariser la situation de leurs enfants, compte tenu de la nécessité d'enregistrer la naissance des enfants dans leur lieu de naissance (NRC, mars 2010).

Des solutions durables

Etant donné qu'il n'existe pratiquement aucune donnée sur les personnes déplacées qui ont cherché à s'intégrer dans le lieu où elles ont été déplacés ou à se réinstaller ailleurs, les informations disponibles pour évaluer si les personnes déplacées ont été en mesure de trouver des solutions durables se réfèrent essentiellement aux mouvements de retour. L'information sur les retours est plus ou moins limitée aux régions de l'ouest du Moyen Cavally et des Dix-huit Montagnes. Au 30 mars 2010, près de 90 000 personnes déplacées avaient regagné leur région d'origine ou de résidence habituelle dans ces deux régions (UNSC, 20 mai 2010). Cependant, les conflits liés à l'accès à la terre et la propriété foncière, la criminalité, généralisée, les atteintes aux droits de l'homme et l'impunité des auteurs continuent à faire obstacle à la réalisation de solutions durables.

Les mouvements de retour ont principalement été spontanés (OCHA, février 2009), mais certaines personnes déplacées ont reçu une aide au retour. Depuis le début de l'année 2010, les agences humanitaires ont organisé au moins quatre convois de retour à l'ouest et ont fourni aux rapatriés de la nourriture et d'autres articles non alimentaires (CICR, 18 mai 2010; ONUCI, 8 avril 2010, 10 mars 2010). Le HCR a poursuivi ses activités de suivi de protection en 2010 dans les zones de retour dans le Moyen Cavally et des Dix-huit Montagnes (HCR, 1 juin 2010). Dans certains villages, des comités de paix ont également facilité le retour pacifique des personnes déplacées et leur inclusion dans les processus de prise de décision au niveau local (UNSC, 20 mai 2010).

Obstacles au retour

Dans son Appel global 2010-2011, le HCR a identifié les principales conditions pour des retours durables en 2010 : la tenue d'élections libres, justes et transparentes, l'acceptation par les partis politiques et les groupes armés de leurs résultats,

et l'amélioration de la sécurité dans les zones de retour (HCR, 1 juin 2010). Dans le même temps, il note que les principaux obstacles à un retour durable sont les litiges fonciers et une faible cohésion sociale (HCR, 1 juin 2010). Fin 2009, les communautés de migrants (originaires d'autres régions de Côte d'Ivoire ou d'autres pays d'Afrique de l'Ouest) qui avaient été déplacées en provenance de localités de l'ouest étaient encore prises pour cible lorsqu'elles tentaient de regagner leurs plantations (HRW, 20 janvier 2010).

Dans de nombreux cas, les parcelles que les personnes déplacées avaient plantées ont été soit vendues soit louées par d'autres personnes à des tiers. De nombreuses personnes déplacées qui ont voulu rentrer ont trouvé leurs plantations occupées (IRIN, 27 janvier 2010). En l'absence d'un système de restitution ou d'indemnisation pour les terres, la loi foncière de 1998 est actuellement le seul cadre juridique disponible pour régler les différends dans les zones rurales. La loi vise à reconnaître et formaliser des droits coutumiers, afin de réduire les tensions sur la propriété foncière résultant de l'incertitude des transactions coutumières. Cependant, dans le contexte du déplacement, la formalisation des droits coutumiers complique les litiges fonciers et augmente le risque de différend (IDMC, octobre 2009, p.5). En outre, la loi reste peu connue dans la plupart des zones de retour de l'ouest (IRIN, 27 janvier 2010) et la capacité de mise en œuvre du gouvernement demeure limitée.

De nombreux conflits fonciers sont également apparus dans les forêts classées, où de nombreuses personnes déplacées avaient pour habitude de planter leurs cultures. La loi foncière de 1998 s'applique uniquement au foncier rural et par conséquent ne traite pas des forêts classées. Il n'y a donc pas de cadre législatif pour résoudre ces différends. Pour la plupart des litiges fonciers dans les villages et les forêts classées de l'ouest, la solution a été trouvée ad hoc. En mai 2010 les agences humanitaires et les institutions nationales ont

décidé de mettre en place une plate-forme locale dans la région du Moyen Cavally afin d'adopter une approche plus cohérente de la prévention et du règlement des différends (SODEFOR, 12 mai 2010).

Réponses nationales et internationales

La Côte d'Ivoire a signé la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) en novembre 2009 (UA, 6 août 2010), mais début septembre 2010, elle ne l'avait toujours pas ratifiée. Les éléments d'un cadre juridique national protégeant les droits des personnes déplacées, y compris un projet de loi définissant les mécanismes d'indemnisation des victimes de guerre, notamment les personnes déplacées, étaient encore en attente de signature en septembre 2010, des années après avoir été rédigés. La probabilité de leur signature a encore été réduite par la suppression du rôle du ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre comme point focal des personnes déplacées en février 2010, à la suite d'un remaniement ministériel (GoCdl 23 février 2010). Le ministère avait pris l'initiative d'élaborer une législation sur l'indemnisation et les questions de restitution et avait mis en place un comité interministériel sur les personnes déplacées. Ses fonctions ont été reprises par le nouveau Secrétariat national pour la solidarité et les victimes de guerre (GoCdl, 2010). Le ministère de la Reconstruction et de la Réinsertion, qui avait soutenu les mouvements de retour des personnes déplacées au cours de l'année 2009 (Fraternité Matin, 20 avril 2009; Xinhua, 26 août 2009), a également été supprimé lors de ce remaniement.

L'objectif principal déclaré du plan du gouvernement pour les personnes déplacées est le retour de toutes les personnes déplacées dans leurs foyers d'origine. L'Accord de Ouagadougou se concentre sur l'élaboration d'une stratégie nationale visant à faciliter le retour des personnes

déplacées, et reste muet sur leur droit à s'intégrer dans leur lieu de déplacement ou de se réinstaller dans une autre partie du pays, tel que prescrit dans les Principes directeurs.

Les objectifs sociaux à moyen terme du gouvernement, décrits dans son Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), incluent notamment des efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale et la réunification totale du pays ainsi que le développement économique général (FMI, 20 mai 2009). La Côte d'Ivoire s'est tournée vers l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés du Fonds Monétaire international et de la Banque mondiale. En 2010, cependant, en raison d'indicateurs de développement social stagnant ou se détériorant et d'une impasse politique, la Banque mondiale a annoncé la décision de lier l'allègement de la dette à la tenue des élections (Reuters, 29 janvier 2010).

Conformément au DSRP, les donateurs internationaux ont accordé la priorité à l'aide au développement alors que les partenaires du gouvernement sont progressivement passés d'activités humanitaires à des projets de reconstruction et de développement. Il n'y a pas d'appel humanitaire pour 2010, et la Côte d'Ivoire ne figure pas parmi les pays bénéficiaires du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) en 2010. De janvier à juin, les activités humanitaires encore menées par les agences des Nations Unies ont continué à mettre l'accent sur la réinsertion et la protection des personnes déplacées et des rapatriés dans l'ouest (UNSC, 20 mai 2010).

À partir du 1er juillet 2010, OCHA a transféré ses capacités de coordination et de planification d'urgence au Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies et à son bureau régional à Dakar. Le bureau d'OCHA à Guiglo, dans l'ouest est le seul bureau à rester ouvert jusqu'à la fin de l'année 2010 (OCHA, décembre 2009).

En juillet, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a lancé un fonds de transition local pour consolider ses activités humanitaires (APO, 9 juillet 2010). En septembre 2010, le gouvernement suisse était le seul à avoir fait une contribution s'élevant à 1 million de dollars pour financer des programmes communautaires de réadaptation.

Par sa résolution 1933, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'ONUCI jusqu'à la fin de l'année 2010 afin d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de l'APO et à la tenue des élections (UNSC, 30 juin 2010). Dans cette dernière résolution, le Conseil de sécurité a plus explicitement inclus dans le mandat de l'ONUCI le soutien à l'aide humanitaire, notamment en prenant en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées. Le terme «déplacement» est apparu pour la première fois dans la résolution 1726 en 2006, deux ans après la création de l'ONUCI. Le Conseil de sécurité mentionne sa «grave préoccupation» en matière de déplacement dans le préambule. Ce n'est que dans la Résolution 1765 de 2007, que le déplacement a été mentionné dans le corps du texte: [le Conseil de sécurité] "invite en outre les parties signataires de l'Accord politique de Ouagadougou à prendre les mesures nécessaires pour protéger les populations civiles vulnérables, y compris en garantissant le retour volontaire, la réinstallation, la réintégration et la sécurité des personnes déplacées, avec l'appui du système des Nations Unies, et à remplir à cet égard leurs engagements conformément à l'Accord politique de Ouagadougou et leurs obligations en vertu du droit humanitaire international"(UNSC, 16 juillet 2007).

Note: Ce document est un résumé du nouveau profil de déplacement interne pour le Côte d'Ivoire préparé par IDMC. Le profil complet est disponible sur ce [lien](#).

Sources:

African Press Organization (APO), 9 July 2010, UN announces launch of local transition fund in Côte d'Ivoire

African Union (AU), 11 August 2010, Press Statement Of The 238th Meeting Of The Peace And Security Council

African Union (AU), 6 August 2010, List Of Countries Which Have Signed, Ratified/Acceded To The Kampala Convention

Famine Early Warning System Network (FEWS NET), July 2010, SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST Mise à jour de la sécurité alimentaire Juillet 2010

Fraternité Matin, 20 April 2009, Prise en charge des victimes de guerre: Dacoury-Tabley dénonce le manque de solidarité du Gouvernement

Government of Côte d'Ivoire, 2010, De La Tour B Aux Deux Plateaux

Government of Côte d'Ivoire, 23 February 2010, Nouveau Gouvernement : Le Premier Ministre Compose Une Equipe De 27 Membres

Human Rights Watch (HRW), 2010, 2010 World Report: Chapter on Côte d'Ivoire

Institute for Security Studies (ISS), July 2010, Peace and Security Council Report, no. 12

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 27 January 2010, Beyond the law on land disputes

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 25 June 2010, Dozen die in Côte d'Ivoire rains

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 22 February 2010, Uneasy calm after wave of protests

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 2 September 2010, Analysis: No political mandate, no development in Côte d'Ivoire

Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), October 2009, Whose land is this? Land disputes and forced displacement in the western forest area of Côte d'Ivoire

International Committee of the Red Cross (ICRC), 18 May 2010, Le CICR fournit une assistance à quelque 12 000 personnes

International Crisis Group (ICG), 5 May 2010, Securing the Electoral Process

International Monetary Fund (IMF), 20 May 2009, Côte d'Ivoire: Poverty Reduction Strategy Paper

Nord-Sud, 3 June 2010, Litige foncier à Daloa : 300 femmes et enfants réfugiés à la sous-préfecture

Nord-Sud, 23 April 2010, Conflit foncier à Danané : 11 blessés à l'arme blanche

Norwegian Refugee Council (NRC), March 2010, Enquête sur la déclaration à l'état civil par les populations rurales en Côte d'Ivoire

Open Society Institute (OSI), October 2009, Citizenship Law in Africa

Partnership Africa Canada (PAC), October 2009, The Kimberley Process: Too Important to Fail, Too Important for Pretense

Reuters, 29 January 2010, World Bank ties Ivory Coast debt relief to election

Reuters, 25 August 2010, Timeline - Ivory Coast's drawn-out political crisis

Reuters, 6 September 2010, Ivory Coast political rivals agree on voter list -PM

Reuters, 31 August 2010, Ivorian rebels say back in barracks ahead of poll

Société de Développement des Forêts (SODEFOR), 12 May 2010, Compte rendu d'atelier (copy with IDMC)

U.S. Department of State (U.S. DOS), 11 March 2010, 2009 Human Rights Report: Cote d'Ivoire

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), June 2010, UNHCR Global Report 2009 - Côte d'Ivoire

United Nations News Service, 5 August 2010, UN mission takes note of new date for Ivorian presidential polls

United Nations Operation in Côte d'Ivoire (UNOCI), 26 March 2010, L'ONUCI escorte le retour des déplacés internes du Moyen Cavally

United Nations Operation in Côte d'Ivoire (UNOCI), 8 April 2010, L'ONUCI escorte 107 ex-déplacés rentrant au Moyen Cavally

United Nations Operation in Côte d'Ivoire (UNOCI), 26 August 2010, Rapport sur les violations des droits de l'homme liées aux événements de février 2010

United Nations Security Council (UN SC), 30 June 2010, Resolution 1933 (2010)

United Nations Security Council (UN SC), 20 May 2010, Twenty-fourth report of the Secretary-General on the United Nations Operation in Côte d'Ivoire

United Nations Security Council (UN SC), 28 January 2010, Resolution 1911 (2010)

United Nations Security Council (UN SC), 9 October 2009, Final report of the Group of Experts on Côte d'Ivoire pursuant to paragraph 11 of Security Council resolution 1842 (2008)

United Nations Security Council (UN SC), 16 July 2007, United Nations Security Council Resolution 1765

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), December 2009, OCHA in 2010-Côte d'Ivoire-Fast Facts

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), February 2009, Bulletin Humanitaire - 1 au 31 janvier 2009

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 14 July 2010, West Africa Consolidated Appeal 2010 (Mid-Year Review

Voice of America (VOA), 7 September 2010, Ivory Coast Presidential Candidates Agree on Voter List

Xinhua News Agency, 26 August 2009, Un programme de réinstallation des déplacés de guerre

L'Observatoire des situations de déplacement interne

L'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC), mis en place en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council ou NRC), constitue le principal organisme international surveillant l'évolution des situations de déplacement interne, provoqués par des conflits dans le monde.

Par son travail, l'Observatoire contribue à améliorer les capacités nationales et internationales de protection et d'assistance à des millions de personnes dans le monde qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays suite à des conflits ou à des violations des droits de l'homme.

A la demande des Nations Unies, l'Observatoire basé à Genève gère une base de données en ligne qui fournit des informations et des analyses actualisés et complètes relatives aux déplacements internes dans près de cinquante pays.

Sur la base de ses activités de suivi et de recueil de données, l'Observatoire plaide pour des solutions durables à la situation des personnes déplacées qui soient conformes aux normes internationales.

L'Observatoire des situations de déplacements internes mène également des activités de formation visant à renforcer les capacités des acteurs locaux à répondre aux besoins des personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacements internes et la base de données sur www.internal-displacement.org.

Contact:

Nina M. Birkeland

Head of Monitoring and Advocacy

Tél.: +41 (0)22 795 07 34

Email: nina.birkeland@nrc.ch

Marzia Montemurro

Country Analyst

Tel.: +41 (0)22 799 07 05

Email: marzia.montemurro@nrc.ch

Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC)

Norwegian Refugee Council

Chemin de Balxert 7-9

1219 Genève, Suisse

www.internal-displacement.org

Tél: +41 22 799 0700

Fax: +41 22 799 0701